



Comité des Activités Sociales Interentreprises des Cheminots Auvergne-Nivernais
 68 bis, avenue Edouard Michelin – 63100 Clermont-Ferrand – siege63@casi-auvni.fr
 Tél : 04 73 98 24 54 – SNCF : 55 07 98 - www.casicheminots-auvni.fr

DEMANDE DE PARTICIPATION
AUX FRAIS DE SÉJOUR D'UN ENFANT
 ANNÉE | _____ |

EN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT NON SNCF
LORSQU'IL N'Y A PAS D'ALSH DU CASI DANS LA LOCALITÉ
 (Allier, Cantal, Haute-Loire, Nièvre hors Lieu Principal d'Affectation (LPA Vauzelles & Nevers -
 Puy-de-Dôme hors Lieu Principal d'Affectation (LPA Clermont-Fd et TDG))

<u>Demande présentée par l'agent SNCF :</u>	
NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
☎ Domicile/personnel :	✉ personnel :
<i>Ecrire votre e-mail en majuscules</i>	
<u>Situation administrative :</u> (cocher les cases correspondantes)	
Actif SNCF []	Actif personnel CASI []
Retraité(e) SNCF []	Retraité (e) Personnel CASI []
EPIC : Mobilités []	Réseau []
	EPIC de tête SNCF []
Etablissement :	
Lieu d'affectation : Service :	
✉ SNCF :	☎ SNCF :
<i>Facultatif - Ecrire votre e-mail en majuscules</i>	
<u>Situation familiale :</u>	
Le conjoint du demandeur exerce-t-il une activité rémunérée ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, faire remplir l'attestation de participation ou de non-participation par l'employeur ou le Comité d'Entreprise du conjoint exerçant une activité rémunérée.	
Bénéficiez-vous des bons CAF ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, joindre au dossier une copie des bons CAF.	
<u>Renseignements concernant l'enfant :</u>	
NOM :	Prénom :
Date de naissance :	

Ale/...../.....

Signature du demandeur

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

1. Les demandeurs.

- Les agents du cadre permanent en activité, les agents du PS 25, relevant du CASI des Cheminots Auvergne-Nivernais, des CSE TER AURA, CSE B.F.C., CSE Fret, CSE Matériel Industriel, CSE Zone de Production Sud-Est, CSE Intercités, CSE Réseau DG IDF, CSE Centre Val de Loire) ;
- Les agents retraités, veufs, pensionnés dont le dernier établissement d'activité se situe sur la région Auvergne-Nivernais ;
- Les contractuels retraités, veufs, pensionnés dont le dernier établissement d'activité se situe sur la région Auvergne-Nivernais ;
- Les salariés du Comité des Activités Sociales des Cheminots Auvergne-Nivernais (actifs & retraités).

2. Les bénéficiaires.

- Les enfants des demandeurs précités à l'article 1^{er} ci-dessus âgés de 3 ans révolus au début du séjour et de moins de 12 ans le dernier jour du séjour.
- Les enfants doivent être à la charge effective du demandeur au sens des prestations familiales.
- Cas particulier : En cas de séparation ou divorce, lorsque l'enfant n'est pas à la charge du demandeur, la prestation peut être accordée dans certaines conditions (voir avec le Service Activités Sociales du CASI).

3. Règles d'attribution.

- La participation est accordée **uniquement** pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement situés dans les communes où le CASI des Cheminots Auvergne-Nivernais n'exploite pas lui-même d'ALSH (Allier, Cantal, Haute-Loire, Nièvre hors LPA Vauzelles et Nevers, Puy-de-Dôme hors LPA Clermont-Fd et TDG).
- Nombre de jours maximum : 110 jours correspondant aux vacances scolaires et aux mercredis.
- L'ALSH doit être habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex D.D.J.S.).



Le CASI ne participe pas aux séjours linguistiques, aux classes de neige, de mer ou de plein air.

4. Montant des prestations.

- La participation du CASI est de **4€81 maximum par jour et par enfant** à condition que les frais journaliers restant à la charge de la famille soient supérieurs à **5€70 (journée avec repas)**.

5. Réception des dossiers et règlement.

- Les dossiers sont à retourner au :

Comité des Activités Sociales Interentreprises des Cheminots Auvergne-Nivernais

Service Activités Sociales

68 bis, avenue Edouard Michelin - 63100 CLERMONT-FERRAND

activitessociales@casi-auvni.fr



Ils doivent être renvoyés :

- pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin → **avant le 31 juillet** (exception faite pour l'année 2024 où les dossiers seront pris jusqu'au 30 septembre 2024).
 - pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre → **avant le 31 janvier** de l'année suivante
- **Païement de la participation aux frais de séjour :**
Les règlements se font par virement bancaire.

Pièces à joindre obligatoirement à la demande dûment complétée et signée.

- 1 RIB au nom de l'agent demandeur pour le règlement ;
- Copie de la dernière fiche de paie ou titre de pension ;
- Copie du récépissé de la déclaration d'agrément de l'établissement organisant le séjour ;
- Copie des bons C.A.F.
- Attestation de séjour de l'organisateur (*à faire remplir par l'organisateur dès la réalisation complète du séjour et l'encaissement dû par la famille*) ;
- Attestation de participation ou de non-participation (*à faire remplir par l'entreprise ou le comité d'entreprise du conjoint s'il exerce une activité rémunérée*).

Demande à retourner, dans les délais, à :

Comité des Activités Sociales Interentreprises des Cheminots Auvergne-Nivernais

Service Activités Sociales

68 bis, avenue Edouard Michelin

63100 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 98 24 54 - SNCF : 55 07 98 - activitessociales@casi-auvni.fr

Cadre réservé au Comité des Activités Sociales Interentreprises des Cheminots Auvergne-Nivernais

Participation du CASI	_____ Euros
	X _____ Nbre de jours
	= _____ Euros
	Virement effectué le :

ATTESTATION À FAIRE REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT ORGANISANT LE SÉJOUR

Nota : Cette attestation est à remplir par l'organisateur à l'issue de la réalisation complète et encaissement des sommes dues par la famille.

Je soussigné (e) :

Directeur (trice) de l'Accueil de Loisirs sans hébergement non SNCF

Ayant son siège à :

 

Atteste que l'enfant (NOM – Prénom) :

Date de naissance :

a fréquenté la structure le(s) :

• Mercredi(s) (préciser les dates) :soit jour(s)

• Vacances scolaires : du |__| |__| |__|__|__| au |__| |__| |__|__|__| inclus, soitjour(s)

au prix de journée A.S.L.H€uros (2)

NUMERO DE DÉCLARATION DE « JEUNESSE ET SPORTS » :

correspondant à la période d'accueil délivré le par le Préfet du Département de selon l'arrêté du 19/11/1963 portant non opposition à l'ouverture dans l'année d'un Centre de cette nature (3).

Le prix de la prestation payée par la famille (y compris les repas) est de€uros ;

soit€uros Xnombre de jours.

Fait à :le/...../20....

Cachet de l'établissement

Signature du (de la) Directeur (trice)

(1) Cocher la case utile

(2) Indiquer le montant des frais payés par les parents à l'exclusion des autres frais (voyages, excursions)

(3) Fournir obligatoirement une copie du récépissé de la déclaration d'agrément

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Attestation de participation à faire remplir par l'entreprise ou le comité d'entreprise du conjoint s'il exerce une activité rémunérée.

Je soussigné (e) :

Responsable du Comité d'entreprise de :

Responsable de la Société :

Certifie verser une participation de€ soitpar jour

à Monsieur ou Madame *.....

parent de l'enfant (NOM-Prénom) Né le :/...../.....

pour le séjour référencé ci-contre.

Ale

Cachet de l'établissement

*rayer la mention inutile

Signature du Directeur

ATTESTATION DE NON-PARTICIPATION

Attestation de non-participation à faire remplir par l'entreprise ou le comité d'entreprise du conjoint s'il exerce une activité rémunérée.

Je soussigné (e) :

Responsable du Comité d'entreprise de :

Responsable de la Société :

Certifie ne verser aucune participation

à Monsieur ou Madame *.....

parent de l'enfant (NOM-Prénom) Né le :/...../.....

pour le séjour référencé ci-contre.

Ale

Cachet de l'établissement

*rayer la mention inutile

Signature du Directeur